



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le Ministre-Président

Monsieur Jean-Claude Vandermeeren
Coordonateur des Présidents de CSEF
CSEF
avenue Prince de Liège 137

5100 Jambes

N/Réf. : 14/RD/KI/QD/mm

Votre correspondant : Quentin David - 02/801 72 38
Quentin.david@gov.cfwb.be

Bruxelles, le

09 MAI 2014

Monsieur le Coordonateur des Présidents de CSEF,

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la CoCoF et le Parlement wallon ont adopté, les 10 et 23 avril 2014, l'Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.

Comme vous le savez, l'institution que vous dirigez est appelée à jouer un rôle essentiel dans ce dispositif qui vise à assurer une meilleure coordination entre les partenaires sociaux, les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de l'enseignement.

L'accord de coopération prévoit en son article 10 que *chaque Instance bassin assure le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des données relatives aux besoins d'emploi, à l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante sur le bassin. (...). L'objectif est de mettre à disposition des acteurs locaux et, plus particulièrement, des opérateurs de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'insertion un socle commun d'informations qui, pour le bassin EFE, présente la situation démographique, les tendances de l'emploi, les chiffres des embauches et les métiers en tension ou en pénurie, les métiers émergents, la tendance du chômage et les besoins en matière d'offre de formation professionnelle et d'enseignement qualifiant et de fréquentation des différentes filières d'enseignement et de formation.*

A partir de ce socle commun d'informations, chaque Instance bassin sera appelée à définir une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers pour les opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'insertion sur le bassin EFE concerné.

Cet objectif, essentiel à la mise en œuvre et au bon fonctionnement des bassins EFE, doit être réalisé à partir des données, cadastres et cartographies existantes auprès des différents opérateurs de formation, d'emploi et d'enseignement et en parfaite concertation avec ceux-ci.

Il me semble donc important de réunir dans les plus brefs délais un groupe de travail composé des experts et techniciens compétents afin d'établir, d'une part, la liste des données disponibles et nécessaires et d'autre part, une méthodologie de travail commune pour permettre à chaque bassin de remplir sa mission le plus efficacement et le plus rapidement possible.

Ce groupe de travail sera composé d'experts (idéalement, une à deux personnes maximum par institution) de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique, du FOREM, de l'IFAPME, de Bruxelles Formation, d'ACTIRIS, du Conseil économique et social de la Région wallonne et du Conseil économique et social de la région de Bruxelles - Capitale, des CSEF et de la CCFFEE, de l'IWEPS et de l'IBSA.

Je propose que les personnes que vous aurez désignées dans ce cadre participent à une première réunion du groupe de travail qui se tiendra le jeudi 5 juin à 10 heures à mon Cabinet situé place Surllet de Chokier 15-17 à Bruxelles.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter mon collaborateur Monsieur Quentin DAVID au 0474/499.637 ou via l'adresse mail quentin.david@gov.cfwb.be

Je vous remercie pour votre collaboration et votre soutien dans la mise en œuvre de cet important dispositif et je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonateur des Présidents de CSEF, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Rudy DEMOTTE